



Montreuil, le 11 mai 2026

Monsieur Ralph Mommerancy
DRH du GIE Optim'Services
Campus Acrobat
2, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE-ST-DENIS CEDEX

Objet : demande de concertation immédiate.

Monsieur le Directeur

Les moyens alloués au GIE Optim'Services pour assurer la santé des cheminots ne cessent de diminuer. Cette austérité, qui se conjugue avec un abaissement continu du niveau de suivi médical des agents pour favoriser la concurrence, engendre des restructurations importantes et énormément de défiance de la part du personnel médical.

Dans le même temps, la maltraitance institutionnelle qui se propage dans l'ensemble des entreprises du GPU SNCF comme au sein des Centres Ferroviaires d'Aptitude Sécurité (CFAS) et des cabinets médicaux doit cesser.

Dans ce cadre, le déploiement du projet « Relevons le défi ! » s'opère au mépris du droit des salariés et de la sécurité. Entre mobilités imposées, entretiens hors temps de travail et manque de transparence sur les postes, cette réorganisation, qui prévoit des suppressions importantes d'emplois, est d'une brutalité sans précédent.

Nous condamnons fermement ce qui s'apparente à un délit d'entrave au fonctionnement du CSE. En effet, en annonçant la suppression de tous les postes avant même la consultation du 28 mai 2026, la direction présente cette mesure comme irréversible, réduisant le dialogue social à une simple formalité. Par ailleurs, nous dénonçons l'absence totale d'information concernant la fermeture du CFAS de Strasbourg dans le dossier transmis aux élus.

Ainsi, l'application des directives STI OPE et de la loi DDADUE va aggraver la pression sur la médecine du travail. En supprimant des postes de spécialistes indispensables, la direction crée un danger immédiat de diagnostic erroné, mettant en péril la sécurité ferroviaire. Nous demandons l'arrêt immédiat de ce plan de restructuration.

Pour la CGT, il est inacceptable de supprimer des professionnels de santé alors que les besoins en soins et en prévention sont criants, des besoins d'autant plus occultés par les défaillances des logiciels MAIIA et Optim'Soins.

Le déploiement de ces outils constitue un échec opérationnel qui entrave l'accès aux soins, notamment à cause d'une interface inadaptée exigeant de connaître le nom exact des spécialistes pour prendre rendez-vous. Ce système instaure également une discrimination directe en excluant les agents contractuels des consultations de médecine générale et paramédicale, tout en barrant l'accès des cabinets médicaux aux retraités, ce qui compromet gravement un suivi post-professionnel pourtant indispensable.

Enfin, le bilan social 2025 met en lumière une politique d'entreprise inéquitable, marquée par un écart salarial de 25,5 % et un plafond de verre qui voit les chances de promotion des femmes s'effondrer de 45 %.



Cette déconsidération se prolonge dans l'organisation des formations, où l'absence de temps dédié et l'avance de frais conséquents précarisent les infirmières, générant une anxiété financière et des risques psychosociaux majeurs.

Enfin, le gel des embauches et la fin des remplacements contraignent les agents à une mobilité régionale au détriment de la continuité des soins ; une dégradation globale qui explique l'exaspération des agents, massivement exprimée à travers la pétition lancée par la CGT pour la reconnaissance du parcours professionnel des paramédicaux.

Aussi, conformément à l'article 4-2 du titre II du RHO0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des cheminots vous dépose une demande de concertation immédiate motivée par les revendications suivantes :

- l'arrêt immédiat des suppressions de postes et le maintien d'une médecine de proximité ;
- le respect des procédures légales avant l'avis du CSE ;
- un plan de recrutement pour pallier la charge de travail insoutenable et le remplacement systématique des départs, y compris pour les secrétaires médicales de soins et le personnel des laboratoires ;
- l'arrêt du glissement des tâches et de la polyvalence forcée ;
- l'arrêt de la suppression des postes infirmiers justifiée par l'ouverture de poste d'AST et GMT ;
- l'ouverture de postes en médecine du travail et de soins pour tout le personnel des CFAS afin de pallier le manque d'effectifs ;
- le maintien et le développement des consultations infirmières de promotion de la santé, dont l'abandon au profit des seules visites médicales doit cesser. Cette démarche s'inscrit non seulement dans l'évolution naturelle du métier, mais répond également aux enjeux majeurs de santé publique ;
- l'application immédiate de mesures correctives sur l'égalité salariale et la reconnaissance des qualifications et des métiers, garantissant ainsi l'accès à la classe 4 pour toutes les secrétaires, à la classe 6 pour toutes les infirmières, ainsi qu'à la classe 7 pour toutes les ADPT et la classe 8 pour toutes les DPT.
- la mise en conformité des outils logiciels pour garantir un accès universel aux soins pour tous les cheminots (actifs, contractuels, retraités) ;
- la mise à disposition d'outils d'investigation et de systèmes informatiques fiables, condition sine qua non pour prévenir les risques d'erreur de diagnostic ;
- une prise en charge intégrale des formations par arrêt immédiat de l'avance des frais par les agents via un paiement direct par l'employeur, la garantie de temps de travail effectif pour toutes les sessions (présentielles et virtuelles) et le remplacement systématique des infirmières en formation pour préserver les conditions de travail des équipes.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Amandine Chailloux
Déléguée syndicale

Sébastien NUGOU
Secrétaire fédéral

